



Nîmes, le 16 mars 2017

CONFERENCE de PRESSE VENDREDI 17 MARS 12H DEVANT LA PREFECTURE DE NIMES (avenue Feuchères)

Quinze associations qui accompagnent des personnes, pour la plupart originaires du Soudan, et qui sont accueillies dans les deux CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) mis en place pour permettre le démantèlement de la « Jungle de Calais » sont particulièrement inquiètes car ces personnes sont convoquées par la préfecture dans les semaines qui viennent pour être renvoyées dans le premier pays par lequel elles sont entrées en Europe, et notamment en Italie.

La situation :

- Les dispositions de la procédure dite de « Dublin » permettent à un pays de renvoyer les migrants vers le premier pays d'Europe par lequel ils sont entrés en Europe et où ils ont été enregistrés.
- Cette procédure n'est pas obligatoire et, même dans le cas où elle n'est pas l'État responsable de la demande d'asile, la France a la possibilité de ne pas appliquer la procédure « Dublin » et d'examiner les demandes d'asile chez elle. Cette décision, qui est du ressort du préfet, peut être prise, notamment quand on suspecte des mauvais traitements dans l'État de l'Union européenne dans lequel on veut renvoyer les personnes concernées.
- Lors du démantèlement de la « Jungle de Calais », le ministre de l'intérieur de l'époque Bernard CAZENEUVE, a fait la promesse suivante (confirmée par le ministre actuel le 14 janvier dernier) : « *Je ne souhaite pas qu'à partir des CAO on procède à des opérations de 'dublinage'* ». « *Ceux qui sont dans les CAO ont vocation à être accompagnés vers l'asile dès lors qu'ils relèvent de ce dispositif* » estimant que « *85 % de ceux qui se trouvaient à Calais relevaient du statut de réfugié en France* ». (cité dans l'article de Ouest-France du 28 octobre 2016).
- Une instruction de la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) du 22 février 2017 a confirmé cet engagement en demandant aux préfets de mettre en œuvre la clause discrétionnaire (Art 17-1) pour les dublinés évacués de Calais et hébergés dans les CAO.
- De nombreux préfets ont suivi sans problème cette instruction, notamment le préfet de l'Hérault.
- La situation en Italie en particulier qui est un des pays où le nombre des migrants qui arrivent en Europe est le plus important est actuellement très difficile. De nombreuses associations sur place (dont Amnesty International) dénoncent les conditions de vie et d'accueil. Des expulsions illégitimes sans étude de la demande d'asile sont réalisées, même avec des pays comme le Soudan dont nous connaissons la dramatique situation de guerre. Renvoyer les personnes en demande d'asile vers l'Italie c'est prendre le risque de les renvoyer directement vers le Soudan qu'elles ont dû fuir.
La France « des droits de l'Homme » n'a pas le droit de les renvoyer vers la mort !
- Une trentaine de personnes accueillies dans les deux CAO de Nîmes viennent de recevoir leur convocation pour remise du « routing » et du laisser passer européen en vue de leur renvoi rapide dans un autre pays de l'espace européen et ce dès lundi 20 mars prochain.

IL Y A URGENCE

Silence de la Préfecture :

- Le 7 février dernier le Secours Catholique a fait parvenir une demande de rendez-vous au préfet du Gard pour discuter avec lui de ces situations.
- Le 3 mars quinze associations ont réitéré cette demande, qu'elles ont relancée le 10 mars.
- Le 3 mars le Comité Inter Religieux de Nîmes a jugé la situation de ces personnes si préoccupante qu'il a envoyé un courrier au préfet du Gard lui demandant de recevoir les associations qui lui ont demandé un rendez-vous.

AUCUNE REPONSE NE NOUS EST PARVENUE !!!

Nous sommes heurtés par ce silence et c'est pourquoi nous organisons une **conférence de presse ce vendredi 17 mars à 12h00 devant la préfecture du Gard à Nîmes (entrée Avenue Feuchères)** pour :

- **Exprimer publiquement notre vive inquiétude pour les personnes accueillies dans les CAO de Nîmes soumises à la procédure « Dublin »**
- **Demander au préfet de nous recevoir**

Sans réponse ni rencontre de sa part, nous serons amenés à amplifier notre mobilisation afin que les droits des personnes qui ont fui la persécution soient respectés.

Signataires :

Secours Catholique/Caritas France
APA (Association Protestante d'Assistance)
ACAT (membre du RNDH, Réseau Nîmois des Droits de l'Homme)
RESF (membre du RNDH)
La Cimade - Groupe de Nîmes (membre du RNDH)
Amnesty International (membre du RNDH)
Ligue des Droits de l'Homme Nîmes (membre du RNDH)
APTI (Association pour la Promotion des Travailleurs Immigrés, membre du RNDH)
OIP (Observatoire International des Prisons, membre du RNDH)
CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)
Pôle Solidarité du Diocèse
Fondation de l'Armée du Salut - CHRS Les Glycines
A Mots Ouverts
Collectif Solidarité Migrants d'Alès



Réseau ANAIS

19, rue Bigot

30900 Nîmes

reseau.anais30@gmail.com

Tél.: 06 61 87 72 88